



Rapport du Directeur à l'Assemblée des délégués de la CVA du 25 mars 2025

L'année agricole 2024 en chiffres

Depuis 2018, le Valais n'a plus vécu d'année agricole « normale », c'est-à-dire une année lors de laquelle toutes les filières de production ont connu de bonnes récoltes et des prix corrects. La faute principalement aux aléas météorologiques, mais la faute aussi aux relations commerciales entre partenaires dans les filières.

En 2024, le **rendement brut total de l'agriculture valaisanne**, c'est-à-dire les quantités produites valorisées aux prix versés à la production, s'est chiffré à 298 millions de francs. Au cours des 40 dernières années, il n'y a eu que 3 années lors desquelles le rendement brut total fut inférieur à 300 millions de francs : ce sont les années 2020, 2021 et 2024. Je vais y revenir.

En 2024, c'est le gel en avril, puis les précipitations régulières, quasi quotidiennes de mai à octobre, qui ont impacté la production végétale.

De 2017 à 2024, donc en 8 ans, le Valais a connu

- 4 épisodes de gel qui amputé les récoltes
- 2 épisodes de pluies abondantes qui ont fortement augmenté les coûts de la protection des cultures et induit des pertes de récoltes
- 1 orage de grêle d'une force et d'une ampleur sans précédent selon les annales
- 1 année extrêmement sèche durant la période de végétation.

Cette concentration d'aléas climatiques sur quelques années pèjore clairement la performance économique du secteur agricole. Jusqu'en 2020, le rendement brut quinquennal se situait en moyenne aux environs de 325 millions de francs : un mauvais exercice économique était compensé par une bonne année. Depuis 2021, la moyenne quinquennale du rendement brut a chuté et se situe désormais en dessous de la barre des 300 millions de francs.

L'an dernier, la **viticulture** a souffert du gel et des précipitations. Le volume encavé est très faible : moins de 740 grammes de raisin par m². La troisième vendange la plus faible des 50 dernières années, selon l'Office cantonal de la vigne et du vin. Tous les vignobles suisses ont encavé de maigres volumes.

Le rendement brut de la production de raisin est catastrophique : 120 millions de francs, soit un chiffre d'affaires moyen de 26'000.- francs par hectare. On est loin de couvrir les frais de culture, surtout que les frais de protection contre les maladies cryptogamiques ont explosé en raison de la pression des maladies.

Outre les aléas climatiques cités et connus, il faut aussi mentionner la baisse marquée de la consommation de vin en Suisse, en recul de 7% par rapport à la période pré-COVID. Les prix de la vendange réellement versés ne correspondent pas, et de loin, à l'accord passé dans la filière. Le marché ne fait aucun cadeau aux viticulteurs et aux caves du Valais.

Jusqu'en 2020, le rendement brut de la viticulture se situait, en moyenne quinquennale, aux environs de 160 millions de francs : les frais de culture étaient couverts, quelques investissements pour renouveler l'outil de production étaient envisageables. Dès 2021, le rendement brut quinquennal dévisse et actuellement il dépasse à peine la barre des 130 millions de francs. C'est clairement insuffisant pour que les exploitations viticoles puissent poursuivre leurs activités. Sans correction rapide et forte, l'avenir économique de cette profession est en danger.

En 2024, la filière des **fruits et légumes** affiche un bon résultat économique avec un rendement brut de 83 millions de francs. Les conditions météorologiques ont compliqué le soin aux cultures et elles ont renchéri les coûts de production. Néanmoins les diverses variétés de fruits, de baies et de légumes ont livré des volumes moyens à bons et les prix sont restés stables.

En moyenne quinquennale, le tableau est moins réjouissant, surtout pour les fruits qui souffrent particulièrement des aléas météorologiques. Jusqu'en 2020, le rendement brut sur 5 ans dépassait 80 millions de francs. Il n'a plus franchi cette marque pendant les 4 dernières années. La situation des producteurs est précaire, la trésorerie des exploitations se ressent des pertes économiques subies depuis 2017.

La production animale s'inscrit dans une tendance inverse aux cultures pérennes. La production fromagère favorise la valorisation du lait produit dans le canton. Le bétail de boucherie bénéficie de prix fermes. Les grandes cultures ont souffert des pluies fréquentes qui ont affaibli les rendements ainsi que la qualité des récoltes. Le produit brut 2024 de la **production animale et des grandes cultures**, avec 95 millions de francs, confirme le bon résultat de l'année précédente.

L'évolution sur 5 ans suit un trend positif, signe d'une bonne et constante valorisation des productions des fermes et des champs en Valais. Tout n'est cependant pas rose puisque de nombreuses exploitations sont situées en zones de montagne. Les conditions topographiques et naturelles difficiles limitent la capacité productive de ces exploitations. Le revenu des éleveurs et cultivateurs en montagne est systématiquement plus faible que celui des exploitations de plaine et il décroche nettement lorsqu'il est comparé avec les salaires versés aux ouvriers du secteur secondaire.

En prenant du recul, on doit qualifier la situation de l'agriculture valaisanne en 2025 de fragile. Un nouvel aléa météo et c'est la pérennité d'entreprises, professionnellement gérées, qui sera remise en question.

Dans le domaine de la compensation des **dégâts occasionnés par les forces de la nature**, les pouvoirs publics ont pris des mesures spécifiques bienvenues et il faut les en remercier.

- Pour rappel, le canton a mis en place, à compter du 1^{er} avril 2024, le cadre légal permettant aux filières d'activer un Fonds de financement spécial pour risques météorologiques ou phytosanitaires.

- Dans le cadre de la PA22+, le Parlement fédéral a décidé d'introduire des contributions à la réduction des primes pour les assurances récoltes. Il s'agit d'une aide destinée à couvrir les risques qui peuvent survenir à grande échelle pour les exploitations, à savoir la sécheresse et le gel. La Confédération verse directement à l'assureur une contribution correspondant au maximum à 30 pour cent des primes. Comme la mesure s'inscrit parmi les financements de démarrage, ces contributions sont limitées à huit ans.

L'IFELV avec l'appui de l'Office cantonal d'arboriculture a saisi cette double opportunité dès cette année pour proposer un filet de sécurité aux producteurs d'abricots contre les risques de gel. Cette démarche donne des idées à l'IVV qui étudie l'activation du Fonds de financement spécial.

Restent les **disfonctionnements du marché** qui pèsent lourdement dans les résultats économiques des PME agricoles. Ceci est tout particulièrement impactant dans les entreprises arboricoles et vitivinicoles : elles reçoivent peu de paiements directs et leurs revenus dépendent quasi exclusivement de la valorisation de leurs productions par le marché.

Au cours des 25 dernières années, le cadre légal agricole a mis un fort accent sur les aspects environnementaux et éthologiques. Mais la triade vertueuse du développement durable inclut aussi des améliorations dans les aspects économiques et sociaux. Force est de constater que la politique fédérale a négligé ces 2 piliers au cours du dernier quart de siècle.

On en veut pour preuve que le patron d'une entreprise agricole obtient pour son travail un revenu bien plus faible qu'un salarié du secteur de l'artisanat/industrie ou de celui des services.

- En région de plaine, moins d'une entreprise agricole sur deux génère un revenu du travail comparable aux secteurs secondaire et tertiaire.
- En région des collines, ce taux recule à une entreprise sur quatre.
- En région de montagne, il n'y a plus qu'une entreprise sur six !

Le comité de la CVA attend des changements en ce domaine dans la future PA2030. Le parlement fédéral doit hisser au sommet de ses priorités l'amélioration de la rentabilité économique des PME agricoles. La CVA soutient diverses actions permettent la réalisation de cette nécessité politique. Il faut :

- Redonner la priorité à la fonction alimentaire de l'activité agricole
- Majorer l'enveloppe-financière quadriennale attribuée à l'agriculture, celle-ci n'ayant pas été modifiée significativement depuis 1999. Les débats au Parlement vont dans la bonne direction.
- Améliorer la transparence des coûts de production et des marges dans la formation des prix le long de la chaîne de valeur pour les produits agricoles, pour une plus juste rémunération des agriculteurs par les marchés
- Autoriser les interprofessions à fixer de prix impératifs à l'échelon de la production
- Ne pas pénaliser les entreprises agricoles conduites à temps partiel, tout particulièrement en zone de montagne
- Compenser les handicaps économiques de l'agriculture de montagne induits par la rudesse du climat et de la topographie.

Votations : Initiative biodiversité et salaire minimum

Je viens maintenant sur les initiatives populaires passées et à venir.

Le 22 septembre 2024, l'initiative sur la biodiversité a été soumise au peuple.

Une différence par rapport aux votations précédentes fut que les partisans ont été, très tôt, extrêmement actifs et professionnels. Avec environ 4,1 millions de francs, le comité d'initiative disposait également de ressources financières et humaines considérables. En outre, les comptes rendus des médias ont été majoritairement favorables à l'initiative, selon une étude de l'université de Zurich.

Pendant la campagne de votation, l'agriculture a montré son engagement déjà important en faveur de la biodiversité, de la faune et de la flore. Pourtant, les productrices et producteurs valaisans semblaient fatiguées des votations incessantes et de la lutte permanente contre les reproches qu'elles véhiculent. Il a fallu beaucoup de temps pour que la campagne ait une certaine visibilité dans l'espace rural.

L'acceptation de cette initiative aurait eu des répercussions sur l'agriculture, mais également sur la production d'énergie durable locale, la gestion des forêts, le tourisme et les possibilités de construction. De manière générale, l'engagement des différents secteurs concernés a été décevant, en particulier en ce qui concerne leur contribution financière, tant au plan national que cantonal. La CVA a dû mener la campagne en solo.

Avec 63% de non au niveau national, l'initiative sur la biodiversité a clairement échoué. 24 cantons sur 26 ont également dit non. En Valais, elle a été nettement rejetée par 74% de non.

J'attire l'attention du monde agricole valaisan sur l'initiative cantonale déposée en janvier 2024 par les partis de gauche et le syndicat UNIA en faveur d'un salaire minimum cantonal. L'agriculture serait directement pénalisée par cette initiative qui renchirait de plus de 20% les coûts horaires de la main-d'œuvre.

Le peuple valaisan pourrait voter sur ce texte à la fin de cette année. L'agriculture ne doit pas attendre que les autres secteurs concernés prennent son destin en mains. La collaboration entre associations cantonales patronales est hautement souhaitée et appréciée, mais si elle fait défaut, l'agriculture devra s'engager sans hésitation dans le débat public. Les enjeux pour les PME agricoles sont trop grands pour laisser le champ libre aux fossoyeurs du partenariat social. Car c'est de cela qu'il s'agit : lorsque les syndicats passent par la voie législative pour imposer leurs vues en matière de salaires, ils détruisent le partenariat social qui est un pilier de la culture économique suisse.

Une telle campagne requiert une préparation soignée et planifiée. Elle requiert surtout des moyens financiers très importants. Le budget ordinaire de la CVA ne suffira pas pour financer les actions de campagne et les vecteurs de communication. Le comité a décidé de convoquer la Conférence des Présidents des organisations membres pour en discuter.

Changement climatique

Je veux encore aborder le changement climatique dont j'ai esquissé les conséquences pratiques sur l'agriculture au début de mon intervention.

Le 24 novembre dernier, le peuple valaisan rejettait la loi cantonale sur le climat. Le canton aurait mis à disposition 100 millions de francs pour accompagner les adaptations de l'économie et des ménages face au changement climatique. La CVA soutenait le projet de loi et le fonds climat.

Cet échec a rappelé qu'une campagne musclée et dotée de moyens financiers importants pour imposer ses messages dans la population, est capable de remporter une votation, même seule et contre tous. Il faudra s'en souvenir lors de nos prochains combats politiques et se donner les moyens de nos objectifs.

Le refus de la loi cantonale sur le climat ne modifie en rien les risques climatiques auxquels l'agriculture valaisanne est confrontée de plus en plus souvent et durement. Il faut au contraire prévoir que le dérèglement climatique va aller croissant et exigera de nos sociétés de profonds changements d'habitudes et de comportements. Il n'est pas certain que les pouvoirs publics disposeront alors de moyens financiers pour alléger le coût des mesures à charge des PME et des ménages.

Le changement climatique fait débat, entre ceux qui affirment que tout est foutu et ceux qui croient à un complot mondial. Mais le changement climatique offre aussi des opportunités aux exploitations agricoles. Vous êtes les premiers concernés par les effets des caprices météorologiques. Mais vous êtes aussi en mesure de réduire la concentration de gaz à effet de serre en captant du CO₂ durablement dans vos sols et vos cultures.

AgroImpact a développé des méthodologies pour établir l'empreinte-carbone de plusieurs productions agricoles. Dans tous les cantons romands - sauf en Valais, des exploitations ont pu mesurer l'empreinte-carbone de leurs produits (betteraves, blé, colza, lait, pommes de terre, tournesol) puis prendre des mesures pour la réduire. Fin 2024, AgroImpact leur a versé des primes, financées par l'industrie de transformation, rétribuant leurs efforts de décarbonation.

Ces exploitations, sur une base volontaire - je le souligne, ont commencé par mesurer l'empreinte-carbone de leurs diverses activités puis elles ont été coachées par Agridea pour réduire leur empreinte. Des transformateurs et distributeurs de l'agro-alimentaire, actifs dans les cultures citées précédemment, financent ces démarches de décarbonation. Les primes sont versées aux exploitations pendant 6 ans, au moins.

La CVA suit de près les évolutions de ce nouveau marché pour déceler les opportunités qui s'ouvrent aux PME agricoles valaisannes :

- Dans les grandes cultures, des primes existent pour les fermes qui livrent leurs productions aux metteurs en marché collaborant avec AgroImpact.
- La viticulture n'est pas encore concernée, par manque d'intérêt de l'encavage et de la grande distribution

- L'arboriculture est en passe de pouvoir bénéficier de primes, car la Fruit-Union Suisse collabore avec AgroImpact et un important metteur en marché est disposé à verser des primes pour des fruits à pépins décarbonés.

La CVA est en discussion avec le service de l'agriculture afin d'obtenir un soutien technique de la vulgarisation cantonale pour effectuer le diagnostic des exploitations intéressées, en d'autres termes pour mesurer leur empreinte-carbone, puis pour leur conseiller des pistes de décarbonation adaptées à leur assolement. Les vulgarisations cantonales d'autres cantons ont déjà défriché ce nouveau domaine et les résultats sont probants.

Ce dossier évolue rapidement. J'encourage les producteurs et productrices intéressés à s'inscrire sur la plateforme d'AgroImpact

Salon des métiers Your Challenge

En 2025, la CVA a tenu à nouveau un stand pour promouvoir les métiers du champ professionnel de l'agriculture lors du salon Your Challenge à Martigny. Ce salon est visité par tous les écoliers des cycles d'orientation du canton. C'est l'occasion idéale pour mettre en valeur les formations dans l'agriculture et les cultures spéciales auprès des jeunes qui s'interrogent encore sur leur futur apprentissage. Je note avec plaisir que la filière viticole, très inquiète du manque chronique de nouveaux apprentis, a participé activement à cette édition de Your Challenge. Vitis Aequitas a profité du salon pour tenir une conférence de presse et annoncer l'organisation du Vitiday - journée de promotion des métiers de la vigne et du vin - à l'école d'agriculture le samedi 3 mai prochain.

Vous trouverez davantage de détail sur les activités fournies par la CVA durant l'année 2024 dans notre Rapport écrit qui est disponible sur notre site internet. Vous y découvrirez en particulier toutes les prestations que nous fournissons à la dizaine d'associations professionnelles qui ont mandaté la CVA pour la gérance de leurs secrétariats.

A toutes et tous je souhaite une bonne année agricole.

Pierre-Yves Felley